

ARRETE MUNICIPAL DE DECI

Le Maire de la Commune d'AUSOIS,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2225-1 et suivants, L 2213-32 et R 2225-1 et suivants ;
- **Vu** le Décret n°2015-235 du 27 février 2015 ;
- **Vu** l'arrêté du 15 décembre 2015 fixant le Référentiel National de la Défense Extérieure Contre l'Incendie NOR : INTE15222OOA ;
- **Vu** l'arrêté préfectoral du 17/10/2018 approuvant le Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI) de la Savoie,
- **Considérant** que le maire assure la défense extérieure contre l'incendie sur son territoire de compétence,
- **Considérant** que, dans ce cadre et conformément aux dispositions de l'article R. 2225—4 du CGCT, le maire a vocation à identifier les risques, la quantité, la qualité et l'implantation des points d'eau incendie,
- **Considérant** que l'inventaire des points d'eau incendie peut être réalisé à l'aide des informations disponibles à partir de la base de données informatisée du SDIS 73, mise à la disposition de la commune, par convention gratuite,
- **Considérant** enfin que cette mission doit également prendre en compte les règles définies au niveau départemental dans le RDDECI pris par arrêté préfectoral précité en date du 17/10/2018

ARRETE

Article 1 : Définition du territoire de compétence

Le présent arrêté est applicable sur la commune d'Ausois.

Article 2 : La liste des Points d'Eau Incendie (PEI)

L'ensemble des PEI publics et privés concourant à la DECI du territoire de compétence et des sites particuliers sont ceux figurant dans la liste annexée au présent arrêté (annexe 1).

Article 3 : L'organisation de l'information entre les différents acteurs

Les échanges d'informations entre les différents acteurs de la DECI concernant les actions de maintenance, de contrôles techniques, ainsi que les états de disponibilité et d'indisponibilité s'effectuent par l'intermédiaire de la base de données départementale informatisée des PEI.

L'intégration automatique dans le logiciel de gestion des PEI du résultat du contrôle technique peut se faire à l'aide d'un fichier d'import figurant en annexe du RDDECI. L'opération est effectuée par le service DECI du SDIS 73.

Toute création, suppression, déplacement ou modification des caractéristiques d'un PEI public ou privé doit faire l'objet d'une information au SDIS 73. Ce dernier intégrera ces changements dans sa base de données si l'information n'est pas directement renseignée par le service public de DECI dans le logiciel de gestion des PEI.

Les cas de carence programmée de tout ou partie de la DECI (nettoyages de réservoirs, travaux sur les réseaux...), devront faire l'objet d'un signalement au SDIS via l'adresse électronique suivante : deci@sdis73.fr

Article 4 : Les modalités de réalisation des contrôles techniques et fonctionnels des PEI

La périodicité des contrôles techniques de mesures (débit/pression) est fixée au minimum une fois tous les cinq ans, selon les dispositions du RDDECI.

La périodicité des contrôles fonctionnels mentionnés dans le RDDECI est fixée à 1 an.

Le maire est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au préfet de la Savoie et transmis au SDIS 73.

Fait à AUSSOIS, le 19 janvier 2026

Le Maire
Stéphane BOYER,



Annexe 1 : liste des PEI au 19/01/2026 extraite de CR+

Numéro	Nom commune	Type	Adresse	Débit à 1 bar (m3/h)	Pression statique (bar)	Pression dynam. (bar)
00001	AUSSOIS	PI 100	Route des Barrages Parking Amont de la Maison d'Aussois	71	6,8	1,5
00002	AUSSOIS	PI 100	Route des Barrages Pyramide - Gites Communaux	103	4,6	3,0
00003	AUSSOIS	PI 100	Chemin de la Pyramide Entrée Garage Saint Sébastien	112	5,9	3,4
00004	AUSSOIS	PI 100	11 Rue du Coin Bâtiment Les Sétives - Entrée la Bergeronnette	101	6,6	3,7
00005	AUSSOIS	PI 100	Rue du Coin / Chemin de la Passerelle Angle Intersoc	75	9,5	2,6
00006	AUSSOIS	PI 100	1 Impasse du Ruenne - Face CCAS	72	9,2	2,2
00007	AUSSOIS	PI 100	26 Rue du Coin - Face CCAS	73	9,3	2,2
00008	AUSSOIS	PI 100	21 Rue du Coin	79	8,0	2,0
00009	AUSSOIS	PI 100	2 Rue du Coin	120	6,8	5,0
00010	AUSSOIS	PI 100	13 Route le Plan-Champ	125	7,4	5,3
00011	AUSSOIS	PI 100	Route le Plan-Champ - Sous CNRS	120	7,3	5,3
00012	AUSSOIS	PI 100	6 Route Des Mottets Hôtel Les Mottets	135	7,2	5,1
00013	AUSSOIS	PI 100	Rue d'en Haut / Rue Saint Nicolas	101	7,9	4,7
00014	AUSSOIS	PI 100	3 Rue de l'Artisanat	120	8,5	5,5
00015	AUSSOIS	PI 100	Route des Mottets / Rue de Cambaz	134	9,0	5,7
00016	AUSSOIS	PI 100	14 bis Rue de la Villette	120	9,6	6,3
00017	AUSSOIS	PI 100	Fort Marie Christine	48	7,1	0,0
00018	AUSSOIS	PI 100	Chemin Des Bergeries	135	10,3	5,8
00019	AUSSOIS	PI 100	Route de Cottériat Caravaneige	57	6,8	5,4
00020	AUSSOIS	PI 100	Route de Cottériat / Chemin des Bergeries	103	9,3	4,8
00021	AUSSOIS	PI 100	20 Route de la Buidonnière	74	8,4	2,8
00022	AUSSOIS	PI 100	Rue Saint Nicolas - Chapelle	67	5,8	2,3
00024	AUSSOIS	PI 100	Les Sétives	105	12,0	6,5
00025	AUSSOIS	PI 100	Route du Drozé - Parking le Vet	119	12,5	8,0
00026	AUSSOIS	PI 100	Route des Forts Fort de l'Esseillon - Parking	96	7,0	4,8
00027	AUSSOIS	PI 100	11 Rue Saint Nicolas	60	4,9	1,0
00028	AUSSOIS	PI 100	Route du Pont de la Scie - Entrée FVE	93	9,6	5,3
00029	AUSSOIS	PI 100	Route des Barrages Résidence "Les Flocons d'Argent"	107	9,2	2,9
00030	AUSSOIS	PI 100	92 Route des Mottets Entrée du Lotissement le Fintan	112	9,3	5,8
00031	AUSSOIS	PI 100	Route des Mottets - Lotissement le Fintan	112	9,8	5,8
00032	AUSSOIS	PI 100	Route des Barrages Services Techniques Communaux	71	4,9	1,9
00033	AUSSOIS	PI 100	Résidence Les Flocons d'Argent Derrière Bâtiment Aigle	62	7,2	1,2
00034	AUSSOIS	PI 100	14 La Place	Non mesuré	Non mesurée	Non mesurée

